



## MEDIA RELEASE

### SKI

#### LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) MET FIN A LA PROCÉDURE ENTRE VEREIN INTERNATIONALE LAUBERHORNRENNEN WENGEN ET SWISS SKI

*Lausanne, 3 décembre 2020* – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a mis fin à la procédure d'arbitrage entre Verein Internationale Lauberhornrennen Wengen et Swiss Ski en rendant une décision réglant la question des frais.

Suite à la requête d'arbitrage déposée en date du 6 avril 2018 par Verein Internationale Lauberhornrennen Wengen, une audience eu lieu le 10 décembre 2019 à Lausanne, suite à laquelle la Formation arbitrale - composée de Me Patrick Lafranchi, Dr. Bernhard Heusler et Prof. Dr. Ulrich Haas – a rendu une sentence préliminaire qui a conduit les parties à reprendre leurs négociations en vue d'un règlement à l'amiable.

Dans le courant de l'été 2020, les parties sont parvenues à une conciliation. Sur la base de l'accord confidentiel finalement conclu entre les parties, Verein Internationale Lauberhornrennen Wengen a accepté de retirer sa demande d'arbitrage, ce qui a permis au TAS de clôturer la procédure.